

RESTRICTED

SR/1

17 janvier 1949

ORIGINAL: FRENCH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA TIERE REUNION

tenue à l'hôtel des Bergues, Genève, lundi le 17 janvier 1949 à 11 h.

Présents: M. YALCIN (Turquie)
M. de BOISANGER (France) Président
M. WILKINS * (Etats-Unis)
M. de AZCARATE (Secrétaire principal)
M. COOK (Chef administratif)

*Suppléant

Etablissement de la Présidence de la Commission et élection d'un Président.

Sur la suggestion de M. de BOISANGER (France) la Commission décide de ne pas établir des règles de procédure strictes et d'assurer la présidence par roulement, le Président changeant tous les quinze jours environ (si toutefois les circonstances de travail le permettent). Le premier Président sera le représentant de la Turquie, M. Yalcin, et les Etats-Unis puis la France lui succéderont en la personne de leurs représentants respectifs.

Méthodes de travail

Le SECRETAIRE PRINCIPAL suggère qu'il serait utile de préparer un mémorandum contenant les dispositions prises par l'Assemblée et plus tard le Conseil de Sécurité au sujet de la tâche confiée à la Commission de Conciliation, mémorandum qui établirait clairement les sources de compétence et les obligations de la Commission.

En ce qui concerne l'administration, M. Cook, chef administratif de la Commission, préparerait également un mémorandum contenant toutes les dispositions prises en matières administratives.

La Commission ayant donné son accord à ces mesures, M. de BOISANGER s'efforce de définir le travail même de la Commission en rappelant qu'il aura un caractère politique et diplomatique nécessitant des séances privées et des débats menés dans un assez grand secret, contrairement

à la Commission d'Enquête de l'année précédente, Il est d'avis que le personnel du Secrétariat reste en nombre limité mais que le personnel des délégations soit pris à charge par le Secrétariat, ce personnel ne dépassant pas trois ou quatre personnes en ce qui concerne la délégation française.

D'autre part, il ne sera pas nécessaire d'occuper un grand nombre de bureaux à Jérusalem, la Commission étant appelée à se déplacer presque constamment. Il résultera de ces mesures une restriction des dépenses qu'il est important de signaler aussitôt au Secrétariat.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL exprime son accord avec le premier point, c'est-à-dire le caractère confidentiel des débats de la Commission. En ce qui concerne le problème du personnel il faudrait tout d'abord se mettre d'accord sur la manière de travailler de la Commission; en d'autres termes mettre l'accent soit sur les déplacements de la Commission qui s'approcherait des Gouvernements soit au contraire sur une certaine stabilité de cet organisme dont les Gouvernements puissent s'approcher. Suivant que l'un ou l'autre point de vue prédomine l'organisation du Secrétariat sera modifiée. M. Azcarate est d'avis que les déplacements ne devraient pas être trop accentués au stade actuel; du point de vue psychologique aussi il serait bon que la Commission ne se montre pas trop familière dans les pays du Proche-Orient. En tous cas Jérusalem devrait être le quartier général de la Commission, mais dans les conditions présentes c'est évidemment assez difficile à réaliser.

M. de BOISANGER insiste sur le fait que la tâche de la Commission est de se mettre en rapport avec les gouvernements des pays intéressés et d'établir des contacts en se déplaçant. Il s'agit de se renseigner sur l'atmosphère et d'examiner les possibilités de rapprochement sans toutefois prendre position sur aucun point. Il faut avant tout créer une atmosphère de confiance entre les états arabes et la Commission. On laissera donc des représentants de chaque délégation à Jérusalem même, mais la Commission sera en voyage la plupart du temps et cherchera un contact direct avec les chefs responsables des pays du Proche-Orient.

M. YALCIN donne son accord à cette opinion. Il rappelle encore que la procédure suivie par la Commission sera extrêmement souple et appelée sans doute à se modifier suivant les circonstances.

Siège de la Commission

Le SECRETAIRE PRINCIPAL tient à dire une fois de plus que les difficultés seront grandes pour l'installation administrative à Jérusalem et il décrit sommairement les conditions qui y règnent.

M. de BOISANGER fait remarquer que la résolution de l'Assemblée était formelle et que le Siège de la Commission doit être à Jérusalem, mais une fois de plus qu'il ne s'agit pas d'établir une organisation sur un très grand pied.

M. COOK (Secrétariat) déclare qu'il faudrait en ce moment 2 à 3 mois pour remettre en état la route allant de la vieille ville à Government House où se trouve l'administration des Nations Unies.

A une question du représentant des Etats-Unis, le SECRETAIRE PRINCIPAL répond qu'il est impossible de neutraliser la zone du King David Hotel et de Government House sans obtenir une trêve.

M. COOK poursuit sa description des conditions actuelles de vie à Jérusalem et plus particulièrement à Government House où se trouvent les observateurs des Nations Unies. Il faudrait en tous cas 6 semaines pour installer Government House d'une façon satisfaisante et pour que la Commission puisse s'y réunir avec le minimum de confort.

M. YALCIN propose alors que dans ces circonstances la Commission s'installe provisoirement à Beyrouth ou au Caire et qu'elle commence sa tournée dans les pays arabes afin de ne pas perdre de temps. Les Nations Unies aménageront pendant ce temps le local destiné à la Commission à Jérusalem.

La Commission envisage alors diverses possibilités mais finalement revient à sa première décision de loger les délégations au King David Hotel à Jérusalem et d'établir les bureaux à Government House. M. COOK tient encore à faire remarquer à la Commission que Government House n'est pas à l'abri du tir de la bande Stern bien qu'elle se trouve dans une zone neutralisée. C'est évidemment le meilleur endroit pour l'instant à Jérusalem mais cela ne veut pas dire forcément que c'est un excellent endroit pour la Commission. Cependant on peut s'en servir tout de suite et en six semaines les travaux que l'on va commencer de suite rendront l'aménagement des bureaux possible. Maintenant il est encore possible qu'une fois à Jérusalem la Commission décide qu'un autre bâtiment lui

convienne mieux; il sera toujours temps de voir sur place. Les conditions de vie sont satisfaisantes, la nourriture peut être apportée par avion de Beyrouth.

Départ de la Commission

M. de BOIS-NGER déclare qu'il a des instructions formelles de son gouvernement demandant que la Commission s'installe avant le 25 janvier, jour des élections constituanes.

M. COOK donne les détails du transport par avion et M. de BOIS-NGER est d'avis que le départ soit fixé au jeudi 20 janvier et que la Commission arrive à destination en groupe même si le représentant américain qui doit remplacer M. Keenan n'est pas encore désigné; dans ce cas le délégué américain pourrait se faire représenter par quelqu'un d'autre.

La Commission décide alors que l'avion des Nations Unies viendra à Athènes prendre les représentants de la France et des Etats-Unis, puis ira à Istanbul pour prendre la délégation turque pour se rendre finalement à Jérusalem. Arrivée à Jérusalem lundi 24 janvier, départ jeudi de Genève.

Communications à la presse

M. de BOIS-NGER se charge d'annoncer à la presse que la Commission s'est réunie pour examiner l'organisation de son travail et de rédiger le communiqué que la Commission transmettra aux journalistes. Dès ce jour la presse doit savoir que les séances seront privées et confidentielles et qu'un communiqué ne sera transmis que de temps en temps lorsque la Commission le jugera opportun.

Dispositions accessoires

Le nombre de représentants par délégation ne dépassera sans doute pas 5 ou 6 au maximum.

Les transports seront payés par les Nations Unies. Le per diem des délégués est de \$ 20.

M. de BOIS-NGER fait alors remarquer que le Secrétariat devrait réviser les prévisions budgétaires car il apparaît dès maintenant qu'on peut diminuer le personnel prévu ainsi que le nombre des gardes; par contre les Nations Unies devraient assumer les frais des secrétaires accompagnant les délégations et leur donner un per diem de \$ 15 comme

le reste du personnel des Nations Unies actuellement en Palestine. La délégation française voudrait choisir ses propres secrétaires car le travail de la Commission aura un caractère confidentiel et secret et que par conséquent le personnel recruté sur place ne saurait convenir à cette tâche,

M. YALCIN exprime l'opinion que le per diem de \$ 20 ne suffira certainement pas à couvrir les frais des membres titulaires de la Commission et voudrait que cette somme soit augmentée.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL se charge de transmettre ces demandes au Secrétaire général et d'obtenir des instructions plus précises à ce sujet.

Pour les réceptions officielles la Commission aura à sa disposition un fonds de frais de représentation.

La séance est levée à 13 heures.